

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CPB

Suite à certains commentaires liés aux évaluations, lors du récent sondage complété au début de l'hiver, le CA a confirmé récemment le processus de classification que le CPB compte mettre en place à partir de maintenant.

Ce processus a deux volets et il inclut la participation du comité d'homogénéité (CH) qui a œuvré durant une courte période il y a 2 ans.

Grosso modo, il y a 3 cycles d'évaluation :

Classification Par les Pairs (CPP) générale	Automne
CPP sur demande seulement	Hiver
CPP sur demande seulement	Été

Chaque cycle comporte une CPP, comme celle qui a eu lieu à l'automne dernier. Ensuite, sur demande seulement, des évaluations en situation de jeu (EVSJ) pourront être tenues, chapeautées par le CH.

Les CPP se font par niveau, i.e. tous les joueurs d'un niveau donné sont évalués essentiellement par des joueurs du même niveau.

Lors des CPP, les résultats de chaque niveau sont scrutés attentivement par un comité impartial et une gradation des résultats est établie aussi objectivement que possible de façon à identifier quatre (4) zones :

1. La zone de Surclassement Assuré (SA), qui identifie les joueurs qui seront promus au niveau immédiatement supérieur
2. La zone de Surclassement Possible (SP), qui identifie les joueurs qui ne seront pas promus mais qui seront éligibles à une EVSJ, s'ils le désirent
3. La zone de Non-Éligibilité à une Réévaluation (ZNER), qui identifie les joueurs évalués trop faibles pour être éligibles à une EVSJ
4. La zone de Déclassement Assuré (DA), qui identifie les joueurs évalués trop faibles pour demeurer dans leur niveau présent

La zone SP met à contribution le CH pour palier, autant que faire se peut, aux possibles biais défavorables qui pourraient s'être glissés dans le processus CPP.

Les EVSJ s'adressent donc essentiellement aux joueurs du groupe SP qui en font la demande formelle suite à la CPP.

Les EVSJ se feront lors des plages de jeu du calendrier régulier ou lors de sessions de jeu en dehors du calendrier en s'assurant que le jeu se fasse avec des joueurs du niveau recherché et ce

en respect des objectifs spécifiques tels que décrits dans les grilles d'évaluation standardisées. Autant que possible, ces EVSJ sur demande se tiendront à l'intérieur.

Les EVSJ faites lors de sessions de jeu en dehors du calendrier seront à frais partagés entre les joueurs évalués, pour couvrir les frais de location des terrains.

Le CH a la responsabilité pleine et entière de cédule les EVSJ, en tenant compte de la disponibilité des terrains et des éclaireurs.

Les décisions du CH, suite aux EVSJ, seront sans appel.

Tout au long de l'année, des EVSJ pourraient être requises à la suite d'observations pertinentes de la part des RPH ou des membres du CH à l'égard de joueurs qui ne semblent pas rencontrer les standards minimums de leur niveau de jeu. Ceci s'applique aussi aux joueurs qui auront été surclassés (SA) lors du cycle d'évaluation précédent.

Concernant le CH, il est dirigé par Denis Vigneault. Celui-ci s'engage à compléter le comité par des collègues animés, autant que lui, du désir de rendre le processus des EVSJ le plus pertinent, objectif et impartial possible.

Par ailleurs, le CH s'engage à :

1. Identifier et former les évaluateurs (ou « éclaireurs ») aptes à évaluer chaque niveau de jeu
2. Réviser les grilles d'évaluation pour chaque niveau, lesquelles seront déposées sur le site internet du CPB
3. Conserver et sauvegarder l'ensemble des évaluations afin de constituer une base de suivi évolutive desdites évaluations